



Montpellier, le 2 octobre 2026

À Mr Meiss Aymeric,
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
DSDEN de l'Hérault
31 rue de l'université
34000 Montpellier

Objet : rattrapage des animations pédagogiques du 30 septembre 2026

Monsieur le directeur académique,

En raison de l'alerte vigilance rouge pluie et inondations de ce mercredi 30 septembre 2026, les professeurs des écoles du premier degré n'ont pas été tenus de se rendre aux animations pédagogiques prévues ce matin-là, les établissements scolaires étant fermés. La consigne leur a été donnée par les circonscriptions de rester chez eux afin de limiter leurs déplacements.

Le SE-Unsa 34 est interpellé par des enseignants de plusieurs circonscriptions qui sont informés d'une date de report de cette animation pédagogique. Or, l'annulation de ces animations, comme la fermeture des établissements scolaires pour des raisons de sécurité, ne devrait pas donner lieu à un report de date.

En effet, les professeurs du second degré ne se verront pas, eux, dans l'obligation de rattraper les cours annulés ce mercredi. De plus, ces animations pédagogiques nécessitent une organisation personnelle et familiale pour les enseignants concernés.

Le SE-Unsa vous demande, monsieur le directeur académique, **que les animations pédagogiques prévues le mercredi 30 septembre 2026 soient simplement annulées**, et non reportées à une date ultérieure.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à ma demande et vous prie de croire, monsieur le directeur académique, en mon profond attachement au service public d'éducation.

Yann AUMEDE
Secrétaire départemental du SE-Unsa 34